

INFO → **ÉNERGIE**



**Copropriété Ancely
Bâtiment S
Octobre 2017
Informations sur les aides
financières**



Conseils gratuits et indépendants

Maîtrise de l'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables

Membre du Réseau « Rénovation info service »

INFO → **ÉNERGIE**



renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

Permanences

Téléphone, mails, rendez-vous

*Accompagnements de copropriétés
depuis 2011*



toulouse
métropole

OCCITANIE
LA RÉGION
Pyrénées
Méditerranée



Contexte et scénarii de travaux

- Dernière AG → 2 scénarii ont été gardés

	Programme 1	Programme 4
Travaux	Isolation plancher bas + ITE	Isolation plancher bas + ITE + Châssis celliers + Portes tôle + Grilles + VMC + Chaudières
Gain énergétique	< 25 %	> 35 %
Aides mobilisables	Crédit d'impôt, CEE	ANAH Habiter Mieux Copropriétés, Eco chèque, Crédit d'impôt

Dispositifs et éligibilité

ANAH « Habiter mieux copropriétés » :

- Ingénierie du montage de dossier : 30% du devis d'Urbanis (AMO obligatoire)
- Travaux : 25% (plafond de de 15 000 € HT soit **3 750 € max**)
- Dépôt de dossier en 2017 uniquement : prime FART de **1 500 €**

Le Crédit d'Impôt Transition Energétique :

- Propriétaires occupants uniquement
- **30%** sur une partie de la facture (déduction faite des autres aides)
- A déclarer l'année suivant la facture de fin de travaux

Certificats d'Economie d'Energie (CEE) :

- Vente des économies d'énergie générées par les travaux
- Programme 1 uniquement (pas cumulable avec ANAH)

Dispositifs et éligibilité

- **Propriétaire occupant (PO) :**
 - **Vérifier l'éligibilité éco chèque :**
 - Occupants sous conditions de ressources,
 - Travaux permettant de réaliser un gain énergétique de 25% uniquement
- **1 500 € en moyen de paiement aux entreprises**

MONTANT DE L'ÉCO-CHEQUE	
Le montant dépend du revenu du foyer du demandeur	
Nombre de part fiscale	PLAFOND Revenu annuel fiscal de référence
1	18 500 €
1,5	28 000 €
2	33 500 €
2,5	36 000 €
3	38 500 €
3,5	41 500 €
4	46 500 €
Par part fiscale supplémentaire	+ 5 500 €



Méthode de calcul et AMO

Méthode de calcul :

- Tableur crée par l'Espace Info Energie
- Cela reste des ordres de grandeur sur la base des devis et des dispositifs actuels

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (devis Urbanis) :

- Obligatoire pour bénéficier de l'aide ANAH Habiter Mieux Copropriété
- Si voté, évaluation personnalisée de la situation de chaque copropriétaire vis à vis des aides
- Aide au montage de dossiers

Aides directes lecture

Quote part = montant revenant au logement (prise en compte des tantièmes)

Fonds de réserve = montant revenant au logement déjà provisionné

ANAH = si éligible, 25% des travaux (plafonné à 3750 €) + prime FART 1500€ + 30% de la mission AMO

Eco chèque = si éligible, 1500 €

CEE = quote part de la valorisation collective

Crédit d'impôt = 30% du montant éligible, déduction faite des autres aides. Plafonné à 2400 € pour une personne seule, 4800 € pour un couple

PO éco chèque = Propriétaire occupant éligible à l'éco chèque

PO autre = Propriétaire occupant au dessus des plafonds éco chèque

PB = Propriétaire Bailleur

	Programme 4		
	PO éco chèque	PO autre	PB
Quote part			
Fonds de reserve			
ANAH Habiter Mieux			
Eco chèque			
CEE			
Crédit d'impôt			
Reste à charge			

Aides directes bâtiment S

- T3 (25/662èmes)

	Programme 1		Programme 4		
	PO	PB	PO éco chèque	PO autre	PB
Quote part	17210	17210	21923	21923	21923
Fonds de reserve	1171	1171	1171	1171	1171
ANAH Habiter Mieux	0	0	5330	5330	5330
Eco chèque	0	0	1500	0	0
CEE	204	204	0	0	0
Crédit d'impôt	1412	0	1272	1398	0
Reste à charge	14627	16039	12649	14024	15421

Aides directes bâtiment S

- T4 (29/662èmes)

	Programme 1		Programme 4		
	PO	PB	PO éco chèque	PO autre	PB
Quote part	19964	19964	25430	25430	25430
Fonds de reserve	1358	1358	1358	1358	1358
ANAH Habiter Mieux	0	0	5343	5343	5343
Eco chèque	0	0	1500	0	0
CEE	237	237	0	0	0
Crédit d'impôt	1637	0	1566	1692	0
Reste à charge	16968	18605	15663	17037	18729

Mentions légales

L'Espace INFO ENERGIE (EIE) développe une mission financée par l'ADEME, la Région Occitanie et Toulouse Métropole visant à informer gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique.

Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller INFO ENERGIE au public sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments présentés / demandés par le public.

Le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou des conseils présentés par un Conseiller INFO ENERGIE relèvent de la seule responsabilité du public. La responsabilité du Conseiller INFO ENERGIE et de la structure accueillant l'Espace INFO ENERGIE ne pourra en aucun cas être recherchée.